# PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE (59)

## Demande d'Autorisation Environnementale

### Cahier n°6 – Capacités Techniques et Financières

Rapport final – Version 1

Dossier 24080019-V1
10/07/2026

réalisé par

**Auddicé Environnement**
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
**03 27 97 36 39**

# PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE (59)

Demande d'Autorisation Environnementale

Cahier n°6 – Capacités Techniques et Financières

Rapport final – Version 1

| Version | Date | Description |
|---|---|---|
| **Rapport final – Version 1** | 10/07/2026 | Parc éolien de la Vacquerie – Capacités Techniques et Financières |

| | Nom - Fonction | Date | Signature |
|---|---|---|---|
| **Rédaction** | GUALTIERI Romain – Chef de projets Aménagement du Territoire | 10/07/2026 |  |
| **Validation** | ELOIRE Julien – Responsable du service Aménagement du Territoire | 10/07/2026 |  |


auddicé

www.auddice.com

**Agence Hauts-de-France**
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
**03 27 97 36 39**

**Agence Grand-Est**
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
**03 26 64 05 01**

**Agence Val-de-Loire**
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
**02 41 51 98 39**

**Agence Seine-Normandie - Évreux**
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
**02 32 32 53 28**

**Agence Seine-Normandie – Le Havre**
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
**02 35 46 55 08**

**Agence Sud**
Rue des Cartouses
84390 Sault
**04 90 64 04 65**

# TABLE DES MATIERES

**CHAPITRE 1 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES ..... 5**

1.1 Présentation du demandeur ..... 6

1.2 Capacités techniques et financières ..... 7

1.2.1 Capacités techniques ..... 7

1.2.2 Capacités financières ..... 12

**ANNEXES 15**

Annexes 1 – Extrait Kbis ..... 16

Annexe 2 – Lettre d'engagement ..... 17

Annexe 3 – Business Plan prévisionnel ..... 18

Annexe 4 – Lettre support bancaire ..... 19

# PREAMBULE

La société **PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE** envisage d'implanter un parc éolien sur la commune de Villers-Plouich dans le département du Nord (59), en région Hauts-de-France.

Ce projet porte sur la création d'un parc éolien et notamment sur l'implantation de 3 nouvelles éoliennes et d'un poste de livraison :

- 3 éoliennes de hauteur bout de pale 165 m et d'une puissance unitaire : 3,8 MW.

**La puissance totale installée de ce projet sera de 11,4 MW.**

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées a pour objet de créer une rubrique dédiée aux éoliennes au sein de la nomenclature relative aux ICPE.

Les décrets n° 2011-984 du 23 août 2011 et n° 2019-1096 du 30 octobre 2019 modifient la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et soumettent au régime de l'autorisation, les installations d'éoliennes comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât + nacelle a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres, ainsi que celles comprenant des aérogénérateurs d'une hauteur comprise entre 12 et 50 mètres et d'une puissance supérieure ou égale à 20 MW.

# CHAPITRE 1 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

## 1.1 Présentation du demandeur

Le demandeur de l'Autorisation Environnementale, maître d'ouvrage et futur exploitant du parc, sera la société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, dont l'identité complète est présentée ci-après. La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE est filiale à 100 % de la société NOUVERGIES.

L'objectif final de la société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE est la construction du parc avec les éoliennes les mieux adaptées au site, la mise en service, l'exploitation et la maintenance du parc pendant toute la durée de vie du parc éolien.

La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, Maitre d'ouvrage du projet éolien et demandeur de l'ensemble des autorisations administratives, a été constituée pour rendre plus fluide l'articulation administrative, juridique et financière du parc éolien. Ce type de structure permet de regrouper au sein d'une entité juridique dédiée les autorisations, les financements, les contrats spécifiques à ce projet, et ainsi mettre en place un régime de garanties adapté à la fois au financement bancaire (identification des contrats correspondant au projet) et au démantèlement (unité de temps et de lieu pour le suivi des garanties).

La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, pétitionnaire et Maître d'Ouvrage, présentera seule la qualité d'exploitante des installations visées par la présente demande et assurera, à ce titre, le respect de la législation relative aux installations classées, tant en phase d'exploitation qu'au moment de la mise à l'arrêt.

La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

| | |
|---|---|
| **Raison sociale** | PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE |
| **Forme juridique** | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| **Capital social** | 1 000,00 Euros |
| **Siège social** | 1-5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne |
| **Registre du commerce** | 993 331 149 R.C.S. Créteil |
| **Code NAF** | 3511Z – Production d'électricité |

**Tableau 1.** Désignation du demandeur

| | |
|---|---|
| **Nom** | MABIRE |
| **Prénom** | Clément |
| **Nationalité** | Française |
| **Qualité** | Directeur Général |

**Tableau 2.** Références du signataire pouvant engager la société (source : NOUVERGIES, 2026)

# 1.2 Capacités techniques et financières

## 1.2.1 Capacités techniques

Dans le cadre du présent projet, le demandeur fera réaliser par des tiers toutes les opérations de construction et tout ou partie des prestations nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

Les différents contrats du demandeur pour le développement, la construction et les prestations nécessaires à l'exploitation figurent au schéma ci-dessous, commun à la quasi-totalité des projets éoliens :

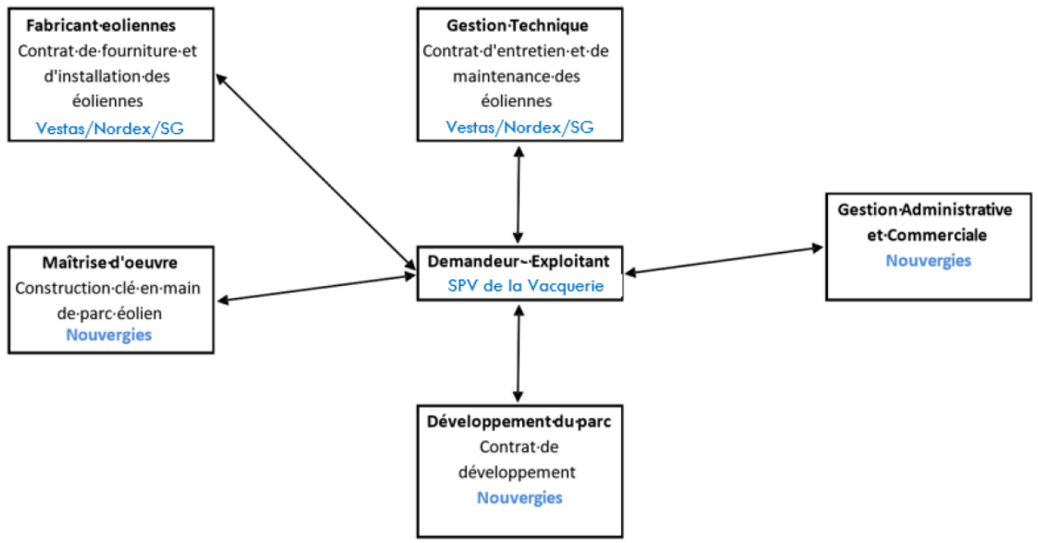


**Figure 1.** Répartition des acteurs du projet de Villers-Plouich (source : NOUVERGIES, 2026)

### 1.2.1.1 Capacités techniques de NOUVERGIES

NOUVERGIES et la société de projet PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE maîtrisent toutes les phases d'un projet éolien, de la prospection de nouveaux sites à l'exploitation des parcs, en passant par la phase de maîtrise d'œuvre du chantier.

L'équipe de NOUVERGIES est principalement composée d'ingénieurs et techniciens chargés du développement et de la construction de projets d'énergies renouvelables. NOUVERGIES compte aujourd'hui 25 personnes réparties entre le siège à Nogent-sur-Marne (94), Lille (59), Nantes, Paris, le Jura et Montpellier (34). Pour le projet qui nous concerne, NOUVERGIES met à disposition, de manière générale, l'ensemble de ses compétences juridiques, de développement au service du bon déroulement des projets jusqu'à leur autorisation et construction.

### 1.2.1.2 Développements de projets éoliens

Grâce à une équipe constituée de 25 personnes, Nouvergies développe des projets de parcs éoliens de A à Z, incluant :

- L'identification de sites adaptés,
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, …),
- La coordination des études d'impact (paysage, milieux naturels, acoustique) en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus,
- Les études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique,
- Les autorisations administratives (Autorisation Unique, convention de raccordement, contrat d'achat, …).

#### ■ Gestion du projet

Le chef de projet assure la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'études externes comme des experts internes.

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro, ArcGis, véhicule de fonction, appareils photo, GPS

#### ■ Détermination du potentiel éolien

La société Nouvergies dispose d'un service interne, composé de spécialistes, qui assure l'ensemble des expertises techniques nécessaires à une détermination fiable du gisement éolien d'un site :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Validation du potentiel éolien du site, grâce à une campagne de mesure de vent sur 24 mois minimum à l'aide d'un mât de mesure de vent (de 50 à 100m de hauteur) installé sur site ;
- Soutien technique pour la détermination du type d'éoliennes le mieux adapté et de l'implantation la plus productive possible en fonction des contraintes locales ;
- Suivi de l'expertise externe nécessaire au financement d'un parc éolien.

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro, Arc Gis, véhicule de service, GPS

#### ■ Raccordement Électrique

La société Nouvergies dispose d'un spécialiste interne et de prestataires externes spécialisés en raccordement électrique qui sont en mesure d'étudier en amont les capacités de raccordement et, si nécessaire, de renforcement du réseau électrique, cela étant rendu possible grâce à notre expérience, mais également grâce à nos relations régulières avec les gestionnaires de réseau, Enedis et RTE.

Il prend par la suite en charge les demandes administratives nécessaires à l'exploitation d'un parc éolien (PTF, Autorisation Unique, contrat d'achat, …).

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro

■ **Soutien cartographique – Paris (75)**

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'outil indispensable d'abord pour l'identification de sites propices au développement de l'éolien, puis pour la communication autour du projet, que ce soit aux élus, aux riverains ou aux administrations.

L'expérience de notre cartographe dans ce domaine nous permet en particulier la réalisation de cartes complètes, mais surtout claires, permettant une meilleure compréhension des enjeux liés à tout projet éolien.

Moyens techniques associés : ArcGis, Adobe Illustrator, Photoshop, WindPro

■ **Conseil juridique – Paris (75)**

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne, particulièrement d'actualité ces deux dernières années, nécessitent une veille juridique permanente.

Nos conseillers nous permettent ainsi d'être informés rapidement de ces évolutions et de leurs conséquences sur nos projets. Ils nous conseillent également à chaque étape de développement du projet dans le but d'obtenir un dossier juridiquement sûr.

Moyens techniques associés : Pack Office

### 1.2.1.3 Maîtrise d'oeuvre du chantier

De par son expérience et ses ressources, à la fois financières et humaines, Nouvergies a démontré sa capacité à réaliser la construction de parc éoliens de toutes tailles. La construction d'un parc éolien intervient en plusieurs phases. Nouvergies est en mesure de réaliser la maîtrise d'oeuvre du chantier, et s'appuiera sur des prestataires spécialisés à chaque étape du chantier.

La réalisation des terrassements ainsi que la réalisation des voiries constitueront la première étape. Ces travaux seront sous traités à un groupe spécialisé tel que Colas, Vinci, Lhotellier ou le groupe Roger Martin.

Ce dernier a notamment adopté une démarche "Développement Durable" reposant sur un système Qualité Sécurité Environnement régulièrement évalué. Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention :

- Des certificats ISO 9001 Version 2008 ;
- Des certificats ISO 14001 version 2004 ;
- De la marque NF Béton Prêt à l'Emploi pour nos centrales à béton ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication d'Enrobés Bitumineux (EN13108-1 et 13108-2) ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication d'Asphalte Coulé Routier (EN13108-6) ;
- De certificat CE2+ pour la réalisation d'Enduits Superficiels (EN12271) ;
- De certificat CE2+ pour la fabrication de matériaux Bitumineux Coulés à Froid (EN12273) ;
- De certificat CE2+ pour la maîtrise de production des granulats (EN12620/IN1) ;
- De certificat AQP ;
- De certificat traitement de l'amiante pour les activités : ouvrages intérieurs et extérieurs de bâtiment, génie civil et terrains amiantifères.

La réalisation des fondations pourra être effectuée par des sociétés telles que INEO, GTS, Fondasolutions ou bien Roger Martin également. Autant que possible, l'approvisionnement du béton sera prévu de manière locale.

Le raccordement pourra être effectué par Demouselle, Santerne ou Actemium, toutes reconnues dans leur domaine de compétences. Enfin, la réalisation des postes de livraison sera confiée à des sociétés renommées telles que INEO ou Omexom.

Pour ce qui est des tâches liées au transport et au montage des éoliennes, leurs réalisations ne dépendent pas du maitre d'oeuvre du chantier mais du fournisseur d'éoliennes. Les sous-traitants en charge de ces opérations sont donc évoqués dans la partie réf des capacités techniques et financières.

### 1.2.1.4 Opérations d'exploitation

La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE confiera les activités d'exploitation hors maintenance des aérogénérateurs (c'est-à-dire la gestion administrative et commerciale) à NOUVERGIES qui exploite déjà les centrales éoliennes, centrales solaires et centrales hydroélectriques de la société.

Les missions comprendront :

- Un reporting mensuel des données enregistrées par le SCADA,
- Un suivi de la production, se composant notamment d'une étude de productible permettant de juger des performances des éoliennes,
- La réalisation et le suivi des mesures compensatoires que le demandeur s'est obligé à réaliser dans le cadre de l'étude d'impact de même que celles imposées par l'arrêté ICPE (exemple : article 12, suivi environnemental),
- L'observation de toute prescription émise par le préfet dans le cadre de l'autorisation (exemple : étude acoustique après la mise en service) puis en cours d'exploitation,
- La gestion commerciale (facturation) de la maintenance des aérogénérateurs
- La gestion des alertes (pannes / arrêt des turbines / alertes SCADA) et le pilotage des interventions de techniciens qui en découlent.
- La gestion des contrats, tels que le contrat téléphonique ou le contrat de « gardiennage » avec une personne sur place gérant les problèmes sur les voiries d'accès, sur les plateformes ou les éventuelles infractions.

### 1.2.1.5 Capacités techniques des sous-traitants

Tous les prestataires qui seront responsables de la construction du parc éolien sont tous spécialisés et ont fait leurs preuves dans le secteur de l'éolien.

Ils sont parfaitement au fait des obligations qui incombent :

- À tous les constructeurs en application de la réglementation applicable, notamment en matière de protection de la sécurité et de la santé,
- Plus spécialement aux constructeurs et exploitants de parcs éoliens en application de « l'arrêté ICPE » (Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

Et ils s'engagent, par le contrat conclu avec le demandeur, à les respecter.

À titre d'exemple, on ajoutera qu'en application de l'article 17 de l'arrêté ICPE, le personnel responsable du fonctionnement de l'installation sera compétent et disposera d'une formation portant sur les risques présentés par l'installation, ainsi que sur les moyens mis en oeuvre pour les éviter. Il connaîtra les procédures à suivre en cas d'urgence et procédera à des exercices d'entraînement, le cas échéant, en lien avec les services de secours.

L'ensemble des sous-traitants qui sont ou seront mandatés dans le cadre des différentes phases du projet (conception, construction et exploitation) sont des références dans leur domaine respectif d'intervention et/ou s'appuient sur une expérience significative dans l'activité éolienne.

Le demandeur se charge de vérifier des bonnes capacités techniques et financières de ceux-ci afin de s'assurer d'une réalisation conforme des missions sous-traitées, et ce dans des conditions adéquates.

### 1.2.1.6 Fourniture des éoliennes

Le contrat de fourniture des éoliennes, entre la société PARCE EOLIEN DE LA VACQUERIE et la société NORDEX, SIEMENS GAMESA ou VESTAS, de même que les contrats de construction ne se concluant qu'après l'obtention des autorisations, le demandeur n'est pas en mesure de les fournir au jour du dépôt de la présente demande.

Le fournisseur d'éolienne est également en charge du transport des machines et de leur montage sur site.

Ici aussi, le transport sera réalisé par une société spécialisée. Le volume et le poids des mâts et des pâles des éoliennes nécessitent un transport exceptionnel. Les sociétés susceptibles de réaliser ce genre de transport sont peu nombreuses et se composent (sans que la liste ne soit exhaustive) de : STEX, TER LINDEN, GUTMANN, ALTEAD AUGIZEAU …

Quel que soit le transporteur retenu, tous prendront sous leur responsabilité civile le dédommagement du matériel durant le transport.

Pour le montage des éoliennes, le fournisseur des éoliennes s'appuiera sur un grutier parmi lesquels on peut citer (sans que la liste ne soit exhaustive) : DUFOUR, TER LINDEN, MEDIACO, STEIL, SARENS …

### 1.2.1.7 Opérations de maintenance des aérogénérateurs

Les opérations de maintenance des aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, fabrique, installe et assure la maintenance des machines.

Au moment de l'achat des éoliennes par l'exploitant du parc éolien de la Vacquerie, en plus d'un contrat de fourniture, un contrat de maintenance d'une durée de 20 ans sera conclu. Ce contrat garantit la pérennité et la sécurité de l'installation ainsi qu'un niveau de disponibilité des éoliennes. La durée de ce contrat ainsi que la disponibilité des éoliennes garantie par le fournisseur assurent à l'exploitant du parc éolien la maitrise des coûts d'exploitation.

Depuis la maintenance jusqu'aux prestations relatives à la sécurité, en passant par le maintien en état et les réparations, tous les risques de fonctionnement sont couverts par un seul contrat.

Dans le cas du parc éolien de la Vacquerie, le fabricant des éoliennes sera soit la société VESTAS soit la société NORDEX, soit SIEMENS GAMESA.

Le pétitionnaire peut ici justifier des capacités techniques et financières de ses co-contractants, exemplairement Vestas :

Vestas et ses 29 000 salariés offrent au monde des solutions d'énergie durable pour un avenir prospère.

En 20 années de présence sur le territoire, c'est :

- ▪ +6GW d'installées
- ▪ +2650 éoliennes installées
- ▪ +50% de part de marché en 2021
- ▪ +660m€ de CA en 2020.

Avec plus de 145 GW d'éoliennes installées dans 85 pays, les solutions énergétiques durables ont déjà évité l'émission de 1,5 milliard de tonnes[3] de $CO_2$ dans l'atmosphère et contribué à un système énergétique plus durable

En France, l'équipe de Vestas France est constituée de plus de 620 collaborateurs expérimentés dont plus de 390 agents et techniciens travaillant tant au niveau opérationnel (Field Operation manager, team leader, technicien, trainer, etc.) qu'au niveau du siège à La Défense (account management, material management, technical operation, etc.) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Vestas Maintenance c'est :

- 14 centres de maintenance fin 2022,
- 17 centres de maintenance d'ici fin 2024,
- 1 centre de formation techniques et 2 entrepôts nationaux

Pour s'assurer des interventions rapides, les techniciens de Vestas sont basés dans un centre de maintenance situé à proximité du site d'implantation. Ils ont par ailleurs accès à l'ensemble des documents techniques des éoliennes et peuvent également accéder aux éoliennes à distance via un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA).

Au T1 2022, l'équipe est composée de 35 personnes employées localement réalisant la maintenance de +300MW (données Vestas 02/2022)

Avant la mise en service industrielle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Outre les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance préventive suivantes contribueront à réduire le risque : Une première inspection prévue entre 500 et 1500 heures de fonctionnement (Maintenance de type 1), une maintenance annuelle (Maintenance de type 3) qui reprend l'ensemble des vérifications de la maintenance de type 1 plus des maintenances additionnelles, et une maintenance des 5 ans (Maintenance de type 4). Une liste indicative (les maintenances étant susceptibles d'évoluer) de ces taches est présentée ci-après :

| Type de Maintenance | Composants | Opération |
|---|---|---|
| Maintenance type 1: Réalisée suite à la mise en service, entre 500 et 1500 heures de fonctionnement | Pâles | Nettoyage intérieur des pâles |
| | | Inspection des tous les écrous des pâles pour vérification du couple de serrage |
| | | Inspection des écrous du rotor |
| | Girouette | Inspection des écrous |
| | | Protection contre la corrosion |
| | Moyeu | Inspection des écrous |
| | Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control) | Inspection du câblage |
| | | Inspection des prises de connexion |
| | | Vérification des éléments élastomères du pitch et des batteries |
| | | Inspection des roues dentées |
| | | Vérification de la lubrification des pinions |
| | | Changement de l'huile de la boite de vitesse du système de gestion du pitch |
| | Charpente machine | Inspection des écrous |
| | Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical) | Vérification de la limite de rotation du système |
| | | Vérification de la lubrification des pinions |
| | | Protection contre la corrosion |
| | | Changement de l'huile de la boite de vitesse du système |
| | | Vérification des freins du système pour recherche de fuite |
| | | Vérification de l'usure et nettoyage des disques de frein |
| | Coffret du Yaw | Inspection des écrous |
| | | Inspection des connections électriques |
| | Boite de vitesse | Vérification du niveau d'huile |
| | | Prélèvement d'un échantillon d'huile pour analyse |

| | |
|---|---|
| | Vérification du système de refroidissement de l'huile |
| | Remplacement du filtre à huile |
| | Vérification des capteurs |
| Système de freinage des pâles | Vérification du disque de freinage pour désaxage |
| | Nettoyage des freins |
| | Protection contre la corrosion |
| Génératrice | Vérification du système de lubrification automatique |
| | Vérification de l'alignement de la génératrice |
| | Vérification des connections des câbles de puissance |
| | Protection contre la corrosion |
| Système de refroidissement de la génératrice | Vérification de la pression dans le système de refroidissement |
| Système hydraulique | Prélèvement d'un échantillon d'huile pour analyse |
| | Remplacement du filtre haute pression |
| | Remplacement du filtre de retour |
| | Vérification du niveau d'huile |
| | Tests de fuites |
| | Protection contre la corrosion |
| Transformateur | Inspection des écrous du coffret |
| | Inspection des connections électriques |
| Nacelle | Inspection visuelle de l'extérieur |
| | Vérification des lumières |
| | Test d'allumage d'urgence des lumières |
| Toit | Inspection de l'échangeur thermique |
| | Vérification du système de mesure du vent |
| | Vérification des capteurs de glace |
| Mât | Vérification de l'échelle |
| | Vérification de l'ascenseur de service |
| | Vérification de la porte |
| Intérieur mât | Vider le réservoir de condensation |
| | Inspection des câbles de puissance |
| | Réalisation d'un test fonctionnel de coupure de circuit avec le bouton test |
| Refroidisseur du transformateur | Vérification de l'échangeur thermique |

| Type de Maintenance | Composants | Opération |
|---|---|---|
| Maintenance type 3 : Maintenance Annuelle Principale | Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control) | Inspection fonctionnelle des échangeurs de chaleur |
| | | Vérification des paramètres du transformateur |
| | | Vérification du niveau d'huile de la boite de vitesse |
| | | Relevé de la consommation en lubrifiant du système |
| | | Maintenance du système de lubrification automatique et changement des collecteurs de graisse |
| | Charpente machine | Vider le collecteur de graisse |
| | Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical) | Test de la limite de rotation du système |
| | | Vérification du niveau d'huile dans la boite de vitesse |
| | Coffret du Yaw | Réalisation d'un test fonctionnel du système de climatisation et des ventilateurs de chauffage |
| | Système de freinage des pâles | Vérification des capteurs de freinage |
| | Génératrice | Vider les collecteurs de graisse |
| | | Remplacer les filtres à air de la génératrice |
| | Transformateur | Réalisation d'un test fonctionnel des ventilateurs de chauffage |
| | | Remplacer les filtres à air |
| | Toit | Réaliser un test fonctionnel des signaux lumineux |
| | Mât | Inspection visuelle de l'extérieur |
| | | Vérification de la corrosion et des déformations |
| | Intérieur mât | Réalisation d'un test fonctionnel du système de climatisation et des ventilateurs de chauffage |
| | Refroidisseur du transformateur | Vérification de la densité du liquide de refroidissement |
| | | Vérification de la pression avant charge dans le réservoir d'expansion |

| Type de Maintenance | Composants | Opération |
|---|---|---|
| Maintenance type 4 : Maintenance après 5 ans | Système de gestion de l'inclinaison des pâles (pitch control) | Changement des ventilateurs des transformateurs |
| | | Vérifier et si nécessaire changer les freins moteurs du système |
| | Charpente machine | Remplacer les joints V-rings de l'arbre |
| | Yaw (système de rotation de la nacelle autour de l'axe vertical) | Remplacer les freins moteurs du système |
| | Génératrice | Mesurer la résistance d'isolation à 20°C pour un courant de 1000 V DC |
| | | Réaliser un test des conducteurs PE |
| | Système de refroidissement de la génératrice | Changement du liquide de refroidissement |
| | Système hydraulique | Remplacer les tuyaux destinés au transport des huiles |
| | Refroidisseur du transformateur | Changement du liquide de refroidissement |

## 1.2.2 Capacités financières

### 1.2.2.1 Description de l'économie du projet

#### Investissements

Le coût au MW installé du projet éolien de la Vacquerie est d'environ 1,5 millions d'euros.

À titre indicatif, voici une répartition type des coûts d'investissement :

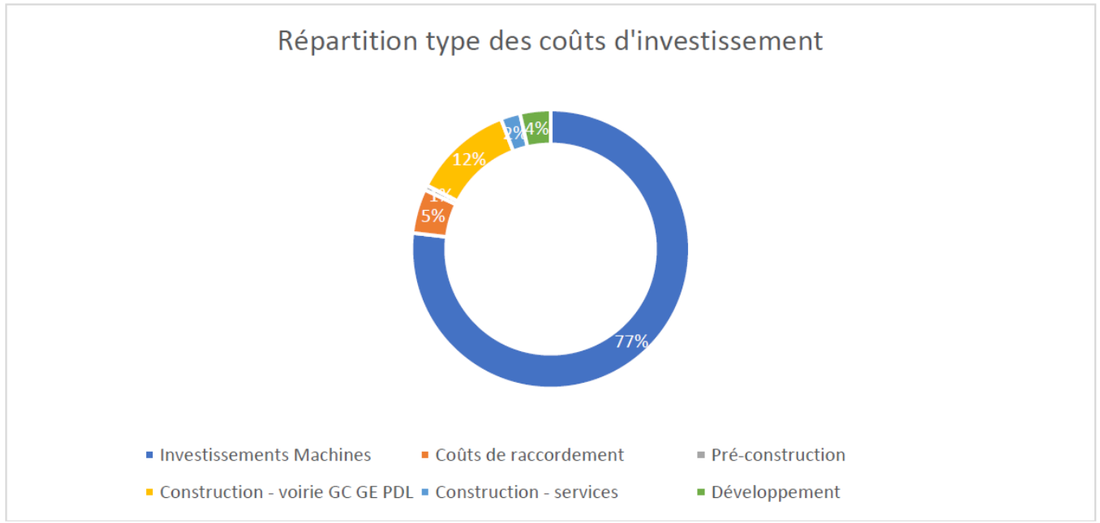


**Figure 2.** Répartition type des coûts d'investissement (source : Nouvergies, 2026)

L'investissement total correspondant au parc de 3 éoliennes d'une puissance totale de 11,4 MW est d'environ 17 millions d'euros.

Classiquement le financement des projets éoliens nécessite le recours aux prêts bancaires. Certaines banques ont une expérience de financement par dette en infrastructure ou dans le domaine énergétique.

La mobilisation des prêts bancaires nécessitera un apport en fonds propres d'environ 20%.

Les actionnaires de la société de projet devront ainsi réunir 20% des 17 millions d'euros soit environ 3,4 millions d'euros.

#### Dette bancaire

La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Ce type de financement est un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du projet. La banque qui accorde le prêt considère ainsi que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. Or ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien. Cette société de projet n'a généralement pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation et la maintenance du parc. Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de la société qui porte le projet et donc de ses actionnaires.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du projet, qui sera en relation avec le gisement de vent du site, est estimé à 2,7 millions d'euros par an, en prenant comme hypothèse un complément de rémunération de l'électricité de 80 €/MWh pendant les 20 premières années d'exploitation.

Concernant le tarif, la société de projet postulera à l'appel d'offre pour la vente de l'électricité produite. Le tarif est estimé à 70€/MWh pour 20 ans. Passé les 20 premières années d'exploitation, l'électricité produite sera vendue au prix du marché de l'électricité.

#### Charges d'exploitation

De manière simplifiée, les charges de fonctionnement du parc correspondent à 30% du chiffre d'affaires.

Le business plan réalisé dans le cadre du montage financier du projet figure en Annexe.

#### Assurance

La société PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile qu'il peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 euros, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès d'EDF.

### 1.2.2.2 Capacités financières

La société de projet PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE a été créée en 2025 spécifiquement pour le projet éolien de la Vacquerie. Les capacités financières détaillées ci-après sont celles de leurs actionnaires. Le KBis de PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE est annexé au dossier.

- **NOUVERGIES**

| Année | Chiffre d'affaires consolidé |
|---|---|
| 2017 | 2 517 000 € |
| 2018 | 9 165 198 € |
| 2019 | 2 382 701 € |

**Tableau 3.** Compte de résultat – NOUVERGIES (source : NOUVERGIES, 2025)

Le pétitionnaire, la SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, filiale à 100% de NOUVERGIES, société spécialiste de la filière éolienne, peut justifier disposer des capacités techniques et financières requises par le code de l'environnement, en s'appuyant sur une lettre de la société mère s'engageant à lui fournir l'ensemble des moyens financiers nécessaires à l'exécution de ses engagements et/ou sur un courrier de banque s'engageant à fournir les prêts nécessaires.

# ANNEXES

# Annexes 1 – Extrait Kbis

**Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil**
Immeuble Le Pascal, 1 Avenue du Général de Gaulle
94049 Créteil Cedex

N° de gestion 2025B08668

***Extrait Kbis***

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 3 novembre 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

| | |
|---|---|
| *Immatriculation au RCS, numéro* | 993 331 149 R.C.S. Créteil |
| *Date d'immatriculation* | 03/11/2025 |
| *Dénomination ou raison sociale* | **PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE** |
| *Forme juridique* | Société par actions simplifiée (Société à associé unique) |
| *Capital social* | 500,00 Euros |
| *Adresse du siège* | 1-5 Rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne |
| *Activités principales* | Promouvoir, concevoir, développer, financer, construire et exploiter des parcs éoliens, et plus généralement toutes installations de production d'énergies renouvelables... |
| *Durée de la personne morale* | Jusqu'au 03/11/2124 |
| *Date de clôture de l'exercice social* | 31 décembre |
| *Date de clôture du 1er exercice social* | 31/12/2026 |

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

***Président***

| | |
|---|---|
| *Dénomination* | NOUVERGIES |
| *Forme juridique* | Société anonyme à conseil d'administration |
| *Adresse* | 1-5 Rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne |
| *Immatriculation au RCS, numéro* | 503 511 081 Créteil |

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

| | |
|---|---|
| *Adresse de l'établissement* | 1-5 Rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne |
| *Activité(s) exercée(s)* | Promouvoir, concevoir, développer, financer, construire et exploiter des parcs éoliens, et plus généralement toutes installations de production d'énergies renouvelables... |
| *Date de commencement d'activité* | 24/10/2025 |
| *Origine du fonds ou de l'activité* | Création |
| *Mode d'exploitation* | Exploitation directe |

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE

FIN DE L'EXTRAIT

# Annexe 2 – Lettre d'engagement

**Projet éolien de la Vacquerie, commune de Villers-Plouich : Attestation de maîtrise foncière**

Je soussigné, **Clément MABIRE,** agissant en qualité de Directeur Général de la société **NOUVERGIES**, société au capital de 533 173,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 503 511 081 00054 dont le siège social est situé **1-5 rue Jean MONNET 94130 NOGENT-SUR-MARNE** et société présidente de la SAS Parc éolien de la Vacquerie,

certifie être en possession de toutes les autorisations sous seing privées (promesses de baux emphytéotiques) relatives au passage dans les propriétés privées permettant de construire, raccorder et exploiter le projet de parc éolien faisant l'objet de la présente demande, soit :

- Les plateformes et fondations
- Les chemins d'accès permanents
- Les survols
- Les emplacements des postes de livraison
- Les lignes électriques souterraines*

**Construction des liaisons HTA souterraines de catégorie A (20kV) permettant de relier les trois éoliennes du projet éolien de la Vacquerie au poste de livraison raccordé au réseau public de distribution électrique*

Fait à Lyon, le **8 juillet 2026**

**Clément MABIRE**

*Directeur Général de Nouvergies, Société présidente de la SAS Parc éolien de la Vacquerie*

**NOUVERGIES**
Société Anonyme au capital de 533 173,00 €
1-5 rue Jean Monnet - 94130 NOGENT-SUR-MARNE
R.C.S. Créteil 503 511 081 00054 - N° TVA Intra : FR76 503 511 081 - APE : 7112B

# Annexe 3 – Business Plan prévisionnel

# Annexe 4 – Lettre support bancaire

Je soussigné, **Clément MABIRE** agissant en qualité de Directeur Général de la société **NOUVERGIES**, société au capital de 533 173,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 503 511 081 00054 dont le siège social est situé **1-5 rue Jean MONNET 94130 NOGENT-SUR-MARNE**

- Atteste que la société NOUVERGIES dispose de l'ensemble des capacités techniques et financières permettant la réalisation et l'exploitation du projet porté par la société SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE;

- Confirme détenir 100 % des actions de la société SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, porteur du projet éolien de la Vacquerie, comportant trois éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Villers-Plouich ;

- Confirme son engagement de mettre à la disposition de la société SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE, l'ensemble de ses capacités financières afin qu'elle puisse honorer les engagements pris dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et couvrir l'ensemble du montant de l'investissement nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement du projet de parc éolien de la Vacquerie ;

- Confirme que cet engagement peut alternativement porter sur :
  - L'apport d'une partie des fonds propres, à hauteur d'environ 20 % du montant total du financement, destiné à compléter l'emprunt bancaire ou,
  - L'apport de la totalité du financement nécessaire au projet, à savoir 17 000 000 euros, en cas de difficulté à obtenir un financement bancaire

- Confirme, également, en ce qui concerne les capacités techniques :
  - Son engagement d'assurer, pour le compte de la société SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE :
    - La mission d'assistant à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la sélection du fournisseur des éoliennes, de construction et de la mise en service du projet de la Vacquerie ;
    - La gestion des contrats de garanties des fournisseurs et de la maîtrise d'œuvre ;
    - La gestion administrative et la gérance juridique de la société d'exploitation (conseil de surveillance, bilans comptables) ;
    - La gestion de la production et de l'exploitation technique (monitoring, suivi de production) ;
    - La gestion des contrats de maintenance technique (optimisation des mesures d'intervention sur site)
    - L'exploitation du parc éolien conformément aux prescriptions réglementaires fixées dans l'arrêté d'autorisation environnementale délivré pour le projet.
  - Que cet engagement inclut la mise à disposition de la société SAS PARC EOLIEN DE LA VACQUERIE de l'ensemble des personnels nécessaires à la réalisation de ces missions.

Fait à Lyon, le **8 juillet 2026**

**Clément MABIRE**



**NOUVERGIES**
Société Anonyme au capital de 533 173,00 €
1-5 rue Jean Monnet - 94130 NOGENT-SUR-MARNE
R.C.S. Créteil 503 511 081 00054 - N° TVA Intra : FR76 503 511 081 - APE : 7112B